

DIOCESE D'AVIGNON

CINQ ANS APRES LE SYNODE

**"EN MARCHE VERS L'AN 2.000:
L'AVENIR DES PAROISSES DANS NOTRE
DIOCESE"**

00000000

ASSEMBLEE DIOCESAINE

DECISIONS

L'AVENIR DES PAROISSES DANS NOTRE DIOCESE "Cinq ans après le synode. Vers l'an 2000"

Les 11 et 12 novembre 1995 s'est tenue notre assemblée diocésaine intitulée: "Cinq ans après le synode. Vers l'an 2000". Ces deux journées ont été des temps forts de rencontre, de prière et de travail. Elles ont été la conclusion du travail de préparation réalisé dans les paroisses, les doyennés et les zones. De cette préparation, les conseils pastoraux ont été la cheville ouvrière.

Au terme de notre Assemblée synodale des 2-3-4 juin 1990, je disais: "A quand un autre synode? La date n'est pas fixée, c'est évident. Ce qui est acquis, c'est que les synodes doivent devenir une instance normale de la vie de notre diocèse, avec des objectifs plus restreints, et avec une préparation moindre.

"Les synodes à venir pourront reprendre certains points pour les approfondir, ou aborder des domaines que celui-ci a laissés de côté. Notre synode est fini. Mais notre marche synodale continue. C'est pourquoi je vous invite à continuer à dire la prière de notre synode qui garde toute sa valeur" (Eglise d'Avignon, 1990, n° 12, 17 juin).

La démarche synodale fait partie de la vie de l'Eglise. Ou plutôt la vie de l'Eglise est une vie synodale, c'est-à-dire une marche ensemble, dans l'histoire des hommes, vers le plein accomplissement du Royaume de Dieu. Pour que cette dimension synodale devienne peu à peu une réalité habituelle de la vie de notre diocèse, il est important que des assemblées diocésaines aient lieu à intervalles réguliers.

Très tôt après la fin du synode, nous avons pensé que le rythme de tous les cinq ans était un bon rythme. C'est pourquoi nous avons décidé de faire la première étape de l'après-synode en 1995. Pour bien souligner que cette étape s'inscrivait dans le prolongement du synode de 1990, nous l'avons intitulée: "Cinq ans après le synode. Vers l'an 2000".

Le synode de 1990 avait bien mis en lumière l'importance des différents conseils diocésains, paroissiaux, de doyenné. C'est pourquoi nous avons décidé que cette étape reposerait sur ces conseils, aussi bien pour sa préparation que pour son déroulement. L'assemblée des 11 et 12 novembre a été composée des membres des conseils diocésains (prebytéral, pastoral, de l'Etat religieux, de la solidarité, des affaires économiques), et des délégués des conseils pastoraux paroissiaux ou de doyenné.

Nous avons retenu pour cette assemblée des "Cinq ans après le synode" un objectif restreint et limité, ce qui ne veut pas dire secondaire. Cet objectif est celui de "l'avenir des paroisses dans notre diocèse". Pourquoi le choix de ce thème? Deux raisons expliquent ce choix.

La première raison est que la paroisse est la réalité de base de l'Eglise. C'est là qu'existe et vit principalement le diocèse, qui est la présence de l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique. Cela ne veut pas dire que la paroisse peut suffire à tout. D'autres réalités (mouvements, communautés religieuses, écoles, services) sont nécessaires. Mais c'est la paroisse qui est la première présence visible de l'Eglise.

Elle n'est pas parallèle, encore moins opposée, aux autres réalités ecclésiales (mouvements, communautés, services...). Elle doit orienter ses membres vers ces autres réalités, et ces autres réalités doivent inviter leurs membres à aller à leur paroisse. Il est donc important que nous rendions les paroisses, grandes et petites, toujours plus vivantes, en même temps qu'ouvertes aux autres paroisses et aux autres réalités de l'Eglise.

La deuxième raison du choix du thème retenu pour notre assemblée tient à la situation actuelle et future de nos paroisses. Depuis longtemps bien des paroisses chez nous n'ont pas de curé résident, ne serait-ce que parce qu'il n'était pas normal de laisser un curé dans une toute petite paroisse. Le nombre des paroisses sans curé résident a augmenté, et augmentera encore, à cause de la diminution du nombre de prêtres. La conséquence est claire. Toute paroisse a un curé. Mais beaucoup de paroisses n'ont et n'auront pas de curé résident.

Ce n'est pas un progrès. Ce n'est pas une chance. C'est un fait. C'est une pauvreté. Nous ne pouvons pas en prendre notre parti. Nous devons plus que jamais porter le souci des vocations de prêtres. Un double effort doit être mené de front: tout faire pour avoir des prêtres; et préparer l'avenir en tenant compte de cette pauvreté. Il y a urgence à préparer ensemble cet avenir.

C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était indispensable d'aborder cette réalité de l'avenir des paroisses dans notre diocèse. Cela ne veut pas dire que le reste n'a pas d'importance et qu'il faut le laisser de côté. Ceux qui ont préparé l'assemblée diocésaine ont pu constater que par le biais de la vie des paroisses beaucoup d'autres aspects de la présence de l'Eglise dans la société sont touchés. Les futures assemblées diocésaines seront amenées à envisager d'autres aspects de la vie de notre diocèse.

Il ressort de notre assemblée des 11 et 12 novembre que nous devons, dans les cinq ans à venir, accentuer notre effort dans quatre directions: faire de nos paroisses des foyers de vie eucharistique, des foyers d'évangélisation, des foyers d'éducation et de croissance spirituelle, des foyers d'appel.

Il se fait déjà beaucoup de choses en ces domaines. Nous ne partons pas de zéro. Appuyés sur ce fondement solide, nous avons à poursuivre notre marche. Nous devons et nous pouvons "faire de nos paroisses des foyers". "Faire", cela nous

appelle à agir avec les moyens qui sont les nôtres, même s'ils sont pauvres. "Des foyers", donc des lieux qui réchauffent, éclairent et accueillent les hommes de notre temps, des lieux qui favorisent les relations fraternelles et nourrissent l'espérance.

La vie eucharistique, l'évangélisation, la vie spirituelle, l'appel sont des éléments fondamentaux pour toute communauté d'Eglise. La vie eucharistique est le coeur de nos paroisses, l'évangélisation en est le rayonnement; la vie spirituelle en est le souffle; l'appel en est le dynamisme. Le présent document contient les propositions mises au point et adoptées par l'assemblée diocésaine des 11 et 12 novembre. Ces propositions n'ont qu'un objectif: que nos paroisses aient toujours plus du coeur, du rayonnement, du souffle, du dynamisme.

Je fais miennes ces propositions et vous les présente comme des décisions. Je vous demande d'accueillir et de mettre en oeuvre ces décisions, afin que nos paroisses deviennent de plus en plus des foyers de vie eucharistique, des foyers d'évangélisation, des foyers d'éducation et de croissance spirituelle, des foyers d'appel.

Je remercie ceux et celles qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, au travail de préparation et au déroulement de notre assemblée des 11 et 12 novembre 1995. Grâce à eux, notre diocèse peut être davantage au service de la proposition de la vie du Christ aux enfants, aux jeunes, aux hommes et aux femmes du Vaucluse.

Avignon, le 25 décembre 1995

+ Raymond BOUCHEX
archevêque d'Avignon

Chapitre I

"FAIRE DE NOS PAROISSES DES FOYERS DE VIE EUCHARISTIQUE"

- o Introduction** page 7

- o Proposition n° 1** page 9
restructuration des Secteurs paroissiaux (1)
et des doyennés (2).

- o Proposition n° 2** page 11
Réorganisation des messes dans le diocèse

(1) Dans le diocèse d'Avignon le "secteur paroissial" est l'ensemble de plusieurs paroisses confiées au même curé.

(2) Le doyenné est l'ensemble des paroisses et des secteurs paroissiaux, sous la responsabilité d'un prêtre: le doyen.

Chapitre I

"FAIRE DE NOS PAROISSES DES FOYERS DE VIE EUCHARISTIQUE"

INTRODUCTION

Voici le texte d'introduction au chapitre I, présenté par le Père Robert VICARD, curé de LA TOUR D'AIGUES, lors de l'Assemblée diocésaine.

Je vais me référer au Synode et au document synodal: "*Vous serez mes témoins*". On nous l'a rappelé, ce document "reste la charte qui guide la vie et la mission de notre Eglise Diocésaine".

Le chapitre deuxième de ce document synodal est intitulé: "*L'Eglise qui vit la communion*". En effet l'Eglise est d'abord une communion, image de la communion trinitaire qui en est la source et le modèle. Mais cette communion prend visiblement corps à travers des institutions concrètes. C'est bien ce que nous disait le Synode:

"Conscients de notre commune vocation baptismale et dans le respect de notre vocation propre, nous, évêque, prêtres, diacres et laïcs, nous nous efforcerons d'oeuvrer ensemble". 2.11

Mais comment oeuvrer ensemble? En mettant en place des structures de communion, à la fois signes de la Communion Ecclésiale et au service de la Communion Ecclésiale. Et le Synode énumère ces structures:

Le Conseil Pastoral Diocésain. 2.22

Les Conseils Pastoraux des paroisses. 2.12

Les Conseils de doyenné: "Le doyen veillera à la mise en place et au fonctionnement du Conseil pastoral de doyenné". 2.13

Sur ce dernier point, visiblement il y a du retard! Il a semblé que dans de nombreux cas, les limites territoriales actuelles de plusieurs doyennés constituaient un obstacle au travail en commun. Conclusion: pour une plus grande vitalité des doyennés, une restructuration s'impose.

De même pour les secteurs parissiaux, confiés au même curé. Parfois ils sont à revoir, parce qu'ils ont été faits sous le coup de l'urgence des nominations. Il faut donc prendre le temps de réfléchir tranquillement. C'est ce qui est proposé aujourd'hui. C'est le devoir de l'Eglise d'améliorer sans cesse les structures de communion...et c'est aussi son droit, sans aucun doute: changer les limites d'un doyenné ou d'un secteur paroissial, ce n'est pas changer la religion!

Par contre, il est d'autres institutions absolument intouchables, immuables. Immuables, car elles expriment, non pas l'initiative normale de l'Eglise pour adapter ses structures aux besoins du temps, mais la volonté du Seigneur lui-même; immuables car elles relèvent, non pas de la tradition ecclésiastique, mais de la Tradition Apostolique, Tradition Fondatrice que l'Eglise doit respecter, sous peine de n'être plus l'Eglise du Christ.

Au tout premier plan de ces institutions immuables, il faut mettre l'Eucharistie et le Ministère. Les deux vont ensemble. D'une part, l'Eucharistie fait l'Eglise: elle construit l'Eglise, elle est le sommet et le centre de la vie de l'Eglise et de sa Mission. Sans l'Eucharistie, il n'y a plus d'Eglise: première conviction. D'autre part, c'est l'Eglise qui fait l'Eucharistie, mais l'Eglise telle que l'a voulue le Seigneur lui-même, c'est-à-dire organisée autour du ministère apostolique. D'où une deuxième conviction qu'il n'est pas inutile de rappeler par les temps qui courent: l'Eucharistie ne peut être présidée que par un ministre du Christ agissant "*in persona Christi*". Sans Eucharistie, il n'y a plus d'Eglise: mais sans ministre, il n'y a pas de véritable Eucharistie.

Fort de cette double certitude de foi, notre évêque nous invite donc à réfléchir à la nécessité vitale de la célébration de l'Eucharistie par un prêtre, dans chaque paroisse, si petite soit-elle: et à prévoir, en conséquence, une redistribution des messes en fonction des besoins des communautés et du nombre restreint des prêtres disponibles pour ce ministère essentiel.

J'espère avoir fait comprendre à tous qu'il ne s'agit pas là d'une simple amélioration structurelle: il y va de la fidélité à l'ordre du Seigneur: "*Faites ceci en mémoire de moi*".

PROPOSITION N° 1

"POUR UNE PLUS GRANDE VITALITE DES DOYENNES ET DES SECTEURS PAROISSIAUX, CERTAINES RESTRUCTURATIONS S'IMPOSENT"

"C'est le Christ qui a donné certains comme apôtres, d'autres comme prophètes, d'autres encore comme évangélistes, d'autres enfin comme pasteurs et chargés de l'enseignement, afin de mettre les saints en état d'accomplir le ministère pour bâtir le corps du Christ; jusqu'à ce que nous parvenions tous ensemble à l'unité dans la foi et dans la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'adultes, à la taille du Christ dans sa plénitude... Confessant la vérité dans l'amour, nous grandirons à tous égards vers celui qui est la tête, Christ. Et c'est de lui que le corps tout entier, coordonné et bien uni grâce à toutes les articulations qui le desservent, selon une activité répartie à la mesure de chacun, réalise sa propre croissance pour se construire lui-même dans l'amour". (Eph. 4/11 à 16).

"Le Christ, unique médiateur, crée et continuellement soutient sur la terre, comme un tout visible, son Eglise Sainte, communauté de foi, d'espérance et de charité par laquelle il répand, à l'intention de tous, la vérité et la grâce. Cette société organisée hiérarchiquement d'une part et le Corps mystique d'autre part, l'assemblée discernable aux yeux et la communauté spirituelle, l'Eglise terrestre et l'Eglise enrichie des biens célestes ne doivent pas être considérées comme deux choses, elles constituent au contraire une seule réalité complexe, faite d'un double élément humain et divin. C'est pourquoi, en vertu d'une analogie qui n'est pas sans valeur, on la compare au mystère du Verbe incarné. Tout comme en effet la nature prise par le Verbe divin est à son service comme un organe vivant de salut qui lui est indissolublement uni, de même le tout social que constitue l'Eglise est au service de l'Esprit du Christ qui lui donne la vie, en vue de la croissance du corps". (Vatican II: "Lumen Gentium n°8).

" La réorganisation des paroisses place les prêtres au centre d'ensembles vastes, tout à la fois passionnants et difficiles à animer. En procédant aux regroupements nécessaires, pensez à organiser les communautés de manière à ce que le prêtre puisse exercer le sacerdoce avec la possibilité de mener une vie équilibrée.. Vous attendez de ces réorganisations un nouvel élan pour la mission de l'Eglise particulière. Vous procédez en concertation avec les prêtres et les fidèles, ce qui est très souhaitable afin que tous se sentent appelés à faire vivre les communautés". (Jean-Paul II aux évêques du Sud-Ouest de la France: Visite ad Limina 1992)

CONVICTION

Pour une plus grande vitalité des doyennés et des secteurs paroissiaux, certaines restructurations s'imposent.

- Certains secteurs paroissiaux et certains doyennés se sont constitués ou modifiés à partir des nominations de prêtres, sans toujours tenir compte d'autres impératifs.
- La diminution du nombre des prêtres rend plus difficile l'animation de certains ensembles.
- Il faut avoir en tête la nécessité d'une meilleure collaboration des prêtres et des Conseils Pastoraux entre eux, et la possibilité de services que ne peuvent pas assurer les petites paroisses et qui sont à assumer en commun (formation par exemple)
- Certains équipements peuvent être aussi utilisés en commun.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DIOCESAINE.

1.11. Sous l'impulsion du doyen (et du Conseil Pastoral de doyenné, s'il y en a un), l'Assemblée diocésaine demande de mettre en chantier, dès que possible, une réflexion sur le bien-fondé des doyennés et des secteurs paroissiaux tels qu'ils existent et la manière de travailler en doyennés. Des propositions de restructuration (qui tiendront compte des réalités géographiques, économiques et humaines) seront faites partout où cela s'impose. et présentées à l'Evêque en fin d'année civile 1996.

- Ce regard sur les secteurs paroissiaux et les doyennés doit être un regard d'espérance, pour l'avenir, face à nos limites et nos pauvretés.
- Ces propositions tiendront compte du nombre et de l'âge des prêtres, sans pour autant en faire le seul critère d'appréciation.
- Il est suggéré que les nouveaux secteurs paroissiaux ou doyennés se construisent autour de "villes-pôles".

1.12. Là où il n'existe pas encore, un Conseil Pastoral de doyenné est vivement souhaité. L'Assemblée diocésaine demande à chaque doyen, en collaboration avec le Vicaire Episcopal d'en prévoir la constitution au plus tôt.

1.13. Pour bien préciser la mission de ce Conseil Pastoral de doyenné, et éviter confusions et interférences avec les Conseils Pastoraux de paroisses, il est demandé au Conseil Presbytéral et au Conseil Pastoral Diocésain, de donner quelques orientations (fonctionnement, peut-être "statuts ad experimentum").

Cette proposition a été adoptée par: **Oui = 120, Non = 2, Abstention = 8.**

PROPOSITION N° 2

"POUR DES FOYERS DE VIE EUCHARISTIQUE PLUS AUTHENTIQUES"

" La coupe d'action de grâce que nous bénissons n'est-elle pas communion au sang du Christ? Le pain que nous rompons n'est-il pas communion au corps du Christ? Puisqu'il y a un seul pain, nous sommes tous un seul corps; car tous nous participons à cet unique pain". (1 Cor. 10/16-17).

" C'est aux prêtres qu'il revient de procurer l'édification du corps par le sacrifice eucharistique...Ainsi l'Eglise unit prière et travail pour que le monde entier dans tout son être soit transformé en Peuple de Dieu, en corps du Seigneur et temple du Saint Esprit, et que soient rendus dans le Christ, chef de tous, au Créateur et Père de l'Univers, tout honneur et toute gloire". (Concile Vatican II: "Lumen Gentium" n°17)

"La paroisse est fondée sur une réalité théologique, car c'est une communauté eucharistique. Cela signifie que c'est une communauté apte à célébrer l'Eucharistie, en qui se trouvent la racine vivante de sa constitution et de sa croissance et le lien sacramental de son être en pleine communion avec toute l'Eglise".(Jean-Paul II "Christi Fideles Laïci"n° 26)

CONVICTION

Pour aller de plus en plus vers des "paroisses, authentiques foyers de vie eucharistique" nous devons revoir l'organisation des messes dans les villes, les secteurs paroissiaux et les doyennés.

- La messe dominicale reste le moment le plus fort et le signe le plus manifeste de la vie d'une paroisse.
- Les prêtres ne peuvent plus, ou ne pourront plus assurer la messe tous les dimanches dans toutes les paroisses.
- En plus de celle du samedi soir, on fera en sorte que les prêtres n'aient pas plus de deux messes à célébrer le dimanche matin.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DIOCESAINE

- 1.21. L'Assemblée diocésaine demande que cette nouvelle organisation des messes soit précédée d'une large information, consultation et concertation auprès de tous les fidèles, sous la responsabilité du curé et du Conseil Pastoral Paroissial.
- 1.22. Cette nouvelle organisation sera réfléchiée et élaborée par les prêtres et les Conseils Pastoraux.

- Dans chaque paroisse, même petite, il faut que la messe soit célébrée au moins une fois par mois et pour la fête patronale.
- Pour les messes communes au même secteur, que l'accueil soit particulièrement soigné, la participation partagée avec toutes les paroisses présentes.
- Que la démarche pour se rendre à la célébration soit la plus communautaire possible.
- Il faut veiller à la qualité des célébrations.
- Que l'animation des messes fasse toute la place nécessaire aux enfants et aux jeunes.
- Que cette nouvelle organisation favorise un travail commun des équipes liturgiques (répertoire, expériences, etc.).
- Que dans la nouvelle organisation on soit attentif à des horaires "fixes", pour ne pas dérouter.
- Les monastères sont prêts à envisager avec le conseil pastoral local, comment aménager l'horaire communautaire pour accueillir dans leur chapelle, les paroissiens qui souhaitent participer à leur liturgie eucharistique en conservant les liens indispensables avec la paroisse (feuilles d'information, annonces, rencontres et intentions de prière...).

1.23. Cette nouvelle organisation doit être confirmée au niveau du doyenné, pour une meilleure harmonisation (Assemblée des prêtres et des Conseils pastoraux, ou Conseil pastoral de doyenné quand il existe).

1.24. Chaque doyenné, à l'initiative du doyen, fixe un calendrier des trois étapes ci-dessus. Une première évaluation sera faite en septembre 1996, ou en septembre 1997 pour les doyennés à restructurer. L'information la plus large possible sera prévue pour faire connaître les nouvelles dispositions et les raisons qui y ont conduit.

- Les équipes locales "Chrétien-Médias" et les personnes chargées de l'information auront un rôle important à jouer.

1.25. Cette nouvelle organisation aura des incidences matérielles sur les ressources souvent précaires des paroisses. Le Conseil Diocésain pour les affaires économiques, en collaboration avec les Conseils paroissiaux pour les affaires économiques, coordonnera une réflexion et proposera des dispositions concrètes et justes, pour accompagner cette nouvelle organisation.

1.26. Une catéchèse sur le sens du dimanche et le rassemblement dominical est à reprendre régulièrement par les prêtres chargés de paroisses, afin d'en faire saisir la nécessité vitale.

- Là où la messe n'est pas célébrée tous les dimanches, et pour les personnes qui ne peuvent se rendre à la célébration eucharistique dans un autre village (ex. trop grand éloignement, personnes trop âgées), on sera attentif à des signes qui en rappellent l'importance:
 - église ouverte pour que ces personnes puissent s'y rendre pour prier,
 - sonnerie des cloches qui rappellent le "jour du Seigneur".
- Rien n'est dit ici sur les A.D.A.P. puisque l'effort retenu est la réorganisation des messes. On se reportera cependant, pour ce qui concerne ces A.D.A.P. au cahier synodal: "Vous serez mes témoins" 1.023.

Cette proposition a été adoptée par: **Oui = 132, Non = 0, Abstention = 1.**

Chapitre II

"FAIRE DE NOS PAROISSES DES FOYERS D'EVANGELISATION"

- o Introduction** page 15

- o Proposition n° 3** page 17
Présence à la vie de la cité et solidarité avec
tous les hommes.

- o Proposition n° 4** page 19
Les sacrements de "l'initiation chrétienne",
chemins d'Évangélisation.

- o Proposition n° 5** page 21
Le sacrement de mariage: chemin d'Évan-
gélisation.

- o Proposition n° 6** page 23
Les Funérailles: temps fort d'Évangélisation

Chapitre II

"FAIRE DE NOS PAROISSES DES FOYERS D'EVANGELISATION"

INTRODUCTION

Voici le texte d'introduction au chapitre II, présenté par le Père Pierre AVERAN, curé de Saint Siffrein à CARPENTRAS, lors de l'Assemblée diocésaine.

"Malheur à moi, si je n'annonçais pas l'Évangile" (1 Cor.9/16).

Il faudrait que ce cri de Saint Paul, tous, nous le fassions nôtre, quelle que soit notre vocation dans l'Église. En effet, comme l'a rappelé avec tant de force le Concile Vatican II: "De sa nature, l'Église durant son pèlerinage terrestre est missionnaire, puisqu'elle tire son origine de la mission du Fils et de la mission du Saint Esprit, selon le dessein de Dieu le Père".

Et Jean-Paul II dans son encyclique sur la Mission, n'a fait que reprendre le Concile en affirmant que l'Église naît missionnaire, en ajoutant que c'est son dynamisme missionnaire qui garantit la vitalité de sa foi.

C'est pourquoi, le thème qui concerne l'Évangélisation est important, pour ne pas dire le plus important, tout en sachant bien que tout se tient et que le dynamisme missionnaire de nos paroisses dépend aussi de leur vitalité spirituelle et eucharistique. La question qui nous est posée aujourd'hui est donc de savoir comment nous allons rendre nos communautés paroissiales plus missionnaires.

Le Synode de 1990 avait déjà fait des propositions dans ce sens. Je vous rappelle les têtes de chapitres: l'Attention à la vie; la Famille: les enfants: les jeunes: le catéchuménat; la formation; la communication-information. Nous n'allons pas reprendre tous ces thèmes, mais focaliser notre attention sur deux points, dont les enjeux missionnaires ont semblé particulièrement importants et que Mgr Bouchex avait souligné dans le document: " L'Avenir des paroisses dans le diocèse".

Premier point: la présence des chrétiens dans la vie de la cité et leur solidarité avec les autres. En effet, comment évangéliser si nous sommes absents de la vie des hommes, de leurs préoccupations, de leurs combats pour la justice et pour la paix?

Deuxième point: les rencontres avec tous ceux qui demandent le baptême ou la confirmation pour leurs enfants, ou encore avec les jeunes qui souhaitent la célébration religieuse de leur mariage et enfin avec les familles qui désirent pour leurs défunts des funérailles chrétiennes?

Comment saisir ces occasions de rencontres personnelles ou collectives encore nombreuses pour annoncer l'Évangile tout en reconnaissant l'ambiguïté de ces demandes qui ne correspondent pas toujours à ce que l'Église propose?

Il est bien évident que ces propositions que nous allons discuter ne couvrent pas tout le champ des possibilités et des moyens mis à notre disposition pour annoncer l'Évangile: nous en sommes bien conscients. Si notre réflexion et les décisions que nous allons prendre ensemble se limitent à ces deux points, c'est que d'une part, elles sont à la portée de toutes les paroisses, si petites soient-elles et que d'autre part, la préparation et la célébration des sacrements ou des funérailles sont des occasions privilégiées de faire passer quelque chose de l'Évangile à des gens qui souvent se sont éloignés de l'Église pour diverses raisons, tout en se reconnaissant encore catholiques. Combien d'entre nous on fait cette expérience là, dans la mesure où le dialogue s'est noué dans un climat de respect mutuel et de confiance?

Dernière remarque: ne passons pas trop vite sur la proposition n° 3, car elle est un préalable essentiel si nous voulons être crédibles auprès de ceux et celles que nous désirons évangéliser.

Pour conclure cette courte introduction à notre travail, je citerai encore Saint Paul qui par son témoignage nous donne, me semble-t-il, une règle d'or pour notre pastorale: "*Je m'efforce de plaire en tout à tous, ne recherchant pas mon propre intérêt, mais celui du plus grand nombre, afin qu'ils soient sauvés*" (1 Cor.10/33)

PROPOSITION N° 3

"DES PAROISSES FOYERS D'EVANGELISATION PAR LEUR PRESENCE A LA VIE DE LA CITE, EN SOLIDARITE AVEC TOUS LES HOMMES"

"Annoncer l'Evangile n'est pas un motif d'orgueil pour moi, c'est une nécessité qui s'impose à moi: malheur à moi si je n'annonce pas l'Evangile! Si je le faisais de moi-même, j'aurais droit à un salaire; mais si j'y suis contraint, c'est une charge qui m'est confiée. Quel est donc mon salaire? C'est d'offrir gratuitement l'Evangile que j'annonce, sans user des droits que cet Evangile me confère". (1 Cor. 9/16 à 18).

" L'Eglise a une vive conscience que la parole du Sauveur - " Je dois annoncer la Bonne nouvelle du Royaume de Dieu" - s'applique en toute vérité à elle. Elle ajoute volontiers avec Saint Paul:" Pour moi évangéliser ce n'est pas un titre de gloire, c'est une obligation. Malheur à moi si je n'évangélise pas!". .. Evangéliser est, en effet, la grâce et la vocation propre de l'Eglise, son identité la plus profonde. Elle existe pour évangéliser, c'est-à-dire pour prêcher et enseigner, être le canal du don de la grâce, réconcilier les pécheurs avec Dieu, perpétuer le sacrifice du Christ dans la sainte messe, qui est le mémorial de sa mort et de sa résurrection glorieuse". (Paul VI: "Annoncer l'Evangile aux hommes de notre temps n°14)

CONVICTION

Pour que nos paroisses soient de vrais foyers d'Evangelisation:

- par leur présence au monde et à tout ce qui fait la vie des hommes,
- par l'attention qu'elles portent aux différents aspects des personnes, à l'action des hommes et des femmes qui sont présents et actifs dans les organismes au service du bien commun,
- par leur souci prioritaire de tout ce qui exprime la solidarité avec les pauvres, les petits, les exclus,

elles doivent être ouvertes et accueillantes aux mouvements d'Action Catholique et aux Organismes de Solidarité qui peuvent renouveler leur regard.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DIOCESAINE

- 2.31. Chaque paroisse doit demeurer attentive à la présence au monde et à tout ce qui fait la vie des hommes. Elle favorisera la naissance et la vie des mouvements d'Action Catholique et intégrera un membre au moins de ces mouvements dans le Conseil Pastoral (de Paroisse ou de doyenné).
- 2.32. Par son intermédiaire, chaque conseil pastoral paroissial portera une plus grande attention à la vie de la cité et du monde et consacrer régulièrement le temps nécessaire à une réflexion avec des membres d'Action Catholique.

- Comme cela se fait pour d'autres groupes ou organismes, certains souhaitent que les mouvements d'A.C. participent aussi à l'animation de messes dominicales: c'est une occasion pour eux de se faire connaître".
- Certaines paroisses éditent des petits dépliants contenant tous les groupes de la paroisse et les divers mouvements.

2.33. A l'invitation du Curé et du Conseil Pastoral, les mouvements d'Action Catholique présents localement, saisiront l'occasion de la journée diocésaine de l'Action Catholique pour des propositions concrètes et des interpellations sur la nécessité de témoigner de l'Evangile dans les divers milieux de vie.

- La journée diocésaine de l'Action catholique est fixée au 1er dimanche de mai.
- Que les équipes pastorales (prêtres et laïcs) aient le souci d'inscrire dans leur projet pastoral, le développement et la proposition des Mouvements d'A.C.

2.34. Pour que chaque paroisse demeure attentive à la dimension de solidarité universelle et de proximité, un membre au moins " d'organismes caritatifs " présents localement fera partie du Conseil Pastoral (paroissial et de doyenné).

2.35. Tous les chrétiens au service de la solidarité, se retrouveront au moins une fois par an, pour relire leurs engagements dans la foi. Il est demandé que le Conseil Pastoral (sur le plan local ou de doyenné).prenne l'initiative de cette rencontre.

2.36. L'Assemblée diocésaine demande que le Conseil Diocésain de la Solidarité étudie les textes importants de l'Eglise traitant de la solidarité et par l'intermédiaire des Conseils pastoraux, invite les paroisses à en débattre, afin de se forger des convictions communes et de se donner les moyens d'actions pour les mettre en oeuvre (par exemple: réflexion sur la mendicité, les S.D.F., etc.)

2.37. Pour aider les paroisses dans la mise en oeuvre de la solidarité de proximité et universelle, le Conseil Diocésain de la Solidarité établira et proposera un répertoire de tous les organismes d'Eglise au service de la solidarité dans le diocèse (avec brève présentation, adresses, etc.)

- Il a été souhaité que les organismes d'Eglise qui sollicitent l'aide matérielle des paroisses, lesquelles répondent toujours généreusement, aient également le souci de faire progresser le sens de la solidarité et du partage.

2.38. Les organes chrétiens d'information, diocésains et locaux, (Eglise d'Avignon, "R.C.F Lumières" - Alleluia - feuilles paroissiales...), feront connaître les propositions des Oeuvres Pontificales Missionnaires,(O.P.M.), Secours Catholique, (S.O.S.) et Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (C.C.F.D.), afin que soient mieux respectées les périodes imparties à chacun.

2.39. Les responsables de la Catéchèse, des Mouvements d'Action Catholique de jeunes , des aumôneries et de l'Enseignement Catholique trouveront et utiliseront les moyens proposés pour éveiller les enfants et les jeunes à la solidarité universelle et de proximité.

Cette proposition a été adoptée par: **Oui = 130, Non = 0, Abstention = 3.**

PROPOSITION N° 4

"LES SACREMENTS DE "L'INITIATION CHRETIENNE" CHEMINS D'EVANGELISATION"

"Quand les onze virent Jésus, ils se prosternèrent, mais quelques uns eurent des doutes. Jésus s'approcha d'eux et leur adressa ces paroles: " Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez donc: de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit et leur apprenant à garder tout ce que je vous ai prescrit. Et moi, je suis avec vous jusqu'à la fin des temps". (Mat.28/17 à 20)

"La mission de l'Eglise s'accomplit donc par l'opération au moyen de laquelle, obéissant à l'ordre du Christ et mue par la grâce de l'Esprit Saint et la charité, elle devient en acte plénier présente à tous les hommes et à tous les peuples, pour les amener par l'exemple de sa vie, par la prédication, par les sacrements et les autres moyens de grâce, à la foi, à la liberté, à la paix du Christ". Concile Vatican II "L'activité missionnaire de l'Eglise" n° 5)

CONVICTION

La célébration du don de Dieu par le Baptême et la Confirmation est pour notre Eglise diocésaine un véritable chemin d'Evangelisation

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DIOCESAINE

- 2.41. L'Assemblée diocésaine demande que partout où cela est possible, se mettent en place peu à peu, des équipes de préparation au Baptême (C.P.B.) en veillant à garder la proximité de la vie des gens. Cette décision et sa mise en oeuvre sont confiées à la responsabilité du curé et du Conseil Pastoral.
- 2.42. Les chrétiens appelés à participer à ces équipes de préparation au Baptême ont besoin d'une formation. Elle sera mise en place par le Service Diocésain de la Pastorale Sacramentelle et Liturgique. Sa réalisation est à prévoir en doyenné.
- 2.43. Afin d'harmoniser les pratiques pastorales, des points de repères sont nécessaires dans l'accueil, la préparation et la célébration du Baptême. L'Assemblée Diocésaine demande au Service Diocésain de la Pastorale Sacramentelle et Liturgique d'élaborer ces points de repères diocésains.

- La célébration du baptême pendant la messe se pratique dans plusieurs paroisses du diocèse, mais se fait avec discernement, en tenant compte du désir des familles, des moments liturgiques, etc. L'horaire de certaines messes ne facilite pas cette pratique.
- Plus répandu est l'accueil de l'enfant et de la famille à la fin de la messe, avec la

"signation".

- Il est aussi fortement souhaité que des chrétiens (surtout s'ils participent à la préparation) soient présents et actifs dans la célébration du baptême.
- Pour un "suivi" après le baptême, plusieurs paroisses ont l'habitude de faire une célébration des baptisés de l'année avec leurs familles.
- Enfin la fête de saint Joseph est suggérée comme célébration avec les enfants.

2.44. Des adultes de plus en plus nombreux se présentent pour être accompagnés dans leur démarche de préparation au baptême. L'Assemblée diocésaine demande la "visibilité" d'un Service Diocésain du Catéchuménat qui puisse aider localement les équipes d'accompagnement.

- Il est souhaité que les catéchumènes puissent être accompagnés par la communauté chrétienne locale, d'où le désir d'un "service diocésain" disponible et mobile.
- Certaines paroisses plus importantes sont prêtes à désigner des responsables locaux du catéchuménat qui assureraient le lien avec le Service Diocésain.

2.45. Pour une revalorisation plus grande encore du sacrement de confirmation, l'Assemblée Diocésaine demande que la proposition de ce sacrement soit faite à tous les jeunes baptisés, en particulier durant le temps d'aumônerie. Les responsables locaux des jeunes et les responsables d'aumôneries sont chargés de cette proposition.

- La catéchèse sur la confirmation au sein des sacrements de l'initiation chrétienne est à reprendre régulièrement en paroisse et en aumônerie etc. afin d'en faire saisir la nécessité vitale pour la vie chrétienne.

2.46. Pour une meilleure harmonisation de la proposition du sacrement de confirmation, l'Assemblée Diocésaine demande que le Service Diocésain de la Pastorale Sacramentelle et Liturgique et la Commission Diocésaine de la Pastorale des Jeunes élaborent quelques points de repère.

2.47. Sous la responsabilité des curés et des Conseils pastoraux, la proposition du sacrement de confirmation sera faite régulièrement aux adultes qui ne l'ont pas reçu.

2.48. Le rassemblement des confirmés est une proposition forte qui mérite d'être appuyée. L'Assemblée Diocésaine demande que soit proposé en alternance, un rassemblement local (doyenné ou zone) une année, un rassemblement Diocésain l'année suivante. Les coordinateurs de la pastorale des jeunes au plan des doyennés et la Commission Diocésaine de la pastorale des jeunes au plan diocésain en auront la responsabilité.

Cette proposition a été adoptée par: **Oui = 126, Non = 0, Abstention = 7.**

PROPOSITION N° 5

"LE SACREMENT DU MARIAGE CHEMIN D'EVANGELISATION"

"L'action évangélisatrice, c'est-à-dire, l'annonce du Christ faite et par le témoignage de la vie et par la parole, prend un caractère spécifique et une particulière efficacité du fait qu'elle s'accomplit dans les conditions communes du siècle. Dans cet ordre de fonction, apparaît la haute valeur de cet état de vie que sanctifie un sacrement spécial, à savoir la vie du mariage et de la famille". (Concile Vatican II "Lumen Gentium n°35)

"Le don du sacrement est pour les époux chrétiens une vocation... De nos jours, témoigner de la valeur inestimable de l'indissolubilité du mariage et de la fidélité conjugale est, pour les époux chrétiens, un des devoirs les plus importants et les plus pressants". (Jean-Paul II "Familiaris Consortio" n° 20)

CONVICTION

En accueillant les couples qui demandent le sacrement du mariage, notre Eglise diocésaine a conscience de proposer un chemin d'Evangelisation.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DIOCESAINE

2.51. Les "Centres de préparation au mariage", là où ils existent, sont unanimement appréciés. L'Assemblée Diocésaine demande qu'ils soient mis en place et proposés aux fiancés dans chaque zone et, si c'est possible, dans chaque doyenné. Cette demande est à prendre en charge par les équipes C.P.M existantes, le responsable diocésain des C.P.M. et le Service Diocésain de la Pastorale Familiale.

- Le souhait exprimé est qu'un prêtre, un médecin et des couples y participent. On suggère que ces personnes soient appelées parmi les membres des mouvements familiaux.

- Trouver un autre mot que "préparation au mariage" suggère quelqu'un, car cela rebute les jeunes.

2.52. Dans la célébration du sacrement de mariage la communauté chrétienne doit se manifester comme communauté Evangélisatrice. L'Assemblée Diocésaine demande, par l'intermédiaire des Conseils pastoraux, que des Laïcs soient associés aux prêtres pour la célébration elle-même.

- Les membres des équipes de préparation pourraient être associés à l'accueil, lectures, témoignage etc.

2.53. Le Synode diocésain s'était déjà exprimé sur la situation douloureuse de certains divorcés remariés et l'attention fraternelle que nous devons leur porter. L'Assemblée Diocésaine demande au Service diocésain de la Pastorale Familiale d'aider les paroisses à progresser, dans une attitude mieux concertée, mieux éclairée et plus évangélique.

- On se reportera au cahier Synodal: "Vous serez mes témoins" 3.28
- La pensée et l'attitude de l'Eglise sont parfois mal présentées ou déformées par les "courants à la mode" et certains médias. Il est demandé que les chrétiens soient éclairés.
- Il est demandé également au service diocésain de la Pastorale familiale:
 1. de faire connaître et promouvoir les structures d'accueil, d'écoute, de soutien, pour les couples en difficulté, afin qu'ils trouvent une aide auprès de l'Eglise.
 2. d'élaborer une proposition constituant une réelle pédagogie sur les valeurs du mariage et le nécessaire effort que les conjoints doivent réaliser, pour réussir leur vie conjugale.

Cette proposition a été adoptée par: **Oui = 95, Non = 18, Abstention = 12.**

PROPOSITION N° 6

"PASTORALE DES FUNERAILLES TEMPS FORT D'EVANGELISATION"

"S'il n'y a pas de résurrection des morts, Christ non plus n'est pas ressuscité, et si Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est vaine et vaine aussi notre foi. Il se trouve même que nous sommes de faux témoins de Dieu, car nous avons porté un contre-témoignage en affirmant que Dieu a ressuscité le Christ, alors qu'il ne l'a pas ressuscité, s'il est vrai que les morts ne ressuscitent pas. Si les morts ne ressuscitent pas, Christ non plus n'est pas ressuscité, notre foi est illusoire, vous êtes encore dans vos péchés. Dès lors ceux qui sont morts en Christ sont perdus. Si nous avons mis notre espérance en Christ pour cette vie seulement, nous sommes les plus à plaindre de tous les hommes. Mais non, Christ est ressuscité des morts, prémices de ceux qui sont morts". (1 Cor. 15/13 à 21)

"En célébrant les obsèques de leurs frères, les chrétiens ont à affirmer leur espérance de la vie éternelle, sans négliger pour autant, la mentalité et les réactions de leur époque et de leur pays, au sujet des défunts.

Tous ceux qui appartiennent au peuple de Dieu doivent se sentir concernés par la célébration des funérailles. Tous ne le sont pas au même titre et chacun doit y prendre sa part en raison de sa situation ou de son ministère. Une part de responsabilité revient aux parents et aux proches du défunt qui lui sont plus immédiatement liés...L'ensemble de la communauté chrétienne a aussi son rôle à jouer". (Préliminaires du rituel des Funérailles n° 4 et 5)

CONVICTION

Au moment de la mort et des Funérailles, l'Eglise manifeste sa compassion et affirme son espérance de la vie éternelle. Elle le fait par le ministère des prêtres, des diacres, mais aussi par l'ensemble de la communauté chrétienne.

- Il faut tout faire pour que le prêtre ne soit pas seul.
- "Nous voulons nous efforcer à ce que la communauté paroissiale soit toujours plus participante aux funérailles, par les chants, les interventions, par une prière, à la maison ou au cimetière. Nous aimerions aussi former une équipe qui puisse faire un certain suivi des familles en deuil".
- Préparer les mentalités ce sera long, surtout dans le milieu rural attaché à la présence du prêtre le jour des funérailles de leurs proches et pas toujours convaincus manque crucial de prêtres.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DIOCESAINE

2.61. L'Assemblée Diocésaine demande que tout soit fait pour avancer dans une participation active plus grande de la communauté chrétienne à la célébration des funérailles (visite à la famille du défunt avec le prêtre, participation à la liturgie, prière au cimetière). Cette décision est à mettre en oeuvre localement par les prêtres avec les Conseils Pastoraux, les Visiteurs de Malades et les équipes liturgiques.

- Lors des funérailles chrétiennes, particulièrement avec l'Eucharistie, que soit assurée par la communauté chrétienne une meilleure participation à la prière de l'Eglise et un soutien réel à la famille du défunt. La communauté chrétienne doit être interpellée dans ce sens lors des homélies et par les Conseils pastoraux.

2.62. Dès à présent, il nous faut préparer les mentalités aux funérailles présidées par des laïcs:

- contribuer à la formation des personnes qui assurent et celles qui assureront ce service,
- leur donner une reconnaissance officielle.

L'Assemblée Diocésaine demande au Service Diocésain de la Pastorale Sacramentelle et Liturgique de prendre en charge cette demande et à partir de ce qui est déjà vécu dans certaines paroisses, de faire des propositions concrètes d'ici la fin de 1996..

Cette proposition a été adoptée par: **Oui = 118, Non = 7, Abstention = 1.**

Chapitre III

"FAIRE DE NOS PAROISSES DES FOYERS D'EDUCATION ET DE CROISSANCE SPIRITUELLES"

- o Introduction** page 27

- o Proposition n°7** page 29
Le Jubilé de l'an 2.000

Chapitre III

FAIRE DE NOS PAROISSES DES FOYERS D'EDUCATION ET DE CROISSANCE SPIRITUELLES

INTRODUCTION

Voici le texte d'introduction au chapitre III, présenté par le Frère Jean-Pierre VILLETTE, cistercien, prieur de l'abbaye de Sénanque.

La vie spirituelle chrétienne, c'est la vie dans et avec le saint Esprit. Elle a ses racines dans les sacrements du baptême et de la confirmation. Elle est nourrie par l'Eucharistie, la réconciliation et le sacrement des malades, par un contact régulier et vivant avec la Parole de Dieu, dans la prière. Enfin, elle est vécue, selon l'état de vie choisi, le mariage ou le célibat pour le royaume.

Cette vie spirituelle, parce qu'elle est animée par l'esprit du Christ, ne peut être une affaire individuelle. Elle est toujours vécue dans le corps du Christ qui est l'Eglise, même si c'est de manière personnelle. Notre incorporation à l'Eglise passe par la communauté chrétienne à laquelle nous appartenons; on ne peut être chrétien tout seul. Il n'y a pas de relation avec Dieu indépendamment de relation avec son Eglise, les deux commandements de la charité étant liés indissolublement. Dieu est communion des trois personnes divines, et l'Eglise se déploie selon la communion des Saints.

Nous ne pouvons donc pas être éduqués et grandir dans la vie spirituelle chrétienne en dehors de l'Eglise, visible et tangible dans la communauté des fidèles.

Cette vie spirituelle dans la paroisse se développe selon le commandement unique du Seigneur d'aimer Dieu et son prochain. Le second commandement est semblable au premier, mais le premier est source du second. C'est dans la relation avec Dieu, dans le corps du Christ et sous l'impulsion de l'Esprit, c'est-à-dire dans la prière, que la vie spirituelle se construit et c'est dans cette relation qu'elle jaillit en charité fraternelle, en amour concret, pratique, pour ceux vers qui le Seigneur nous envoie.

La vie spirituelle ne peut être quelque chose de vague; elle est vie de la relation de chacun avec la Trinité, dans l'Eglise, grâce à la prière, aux sacrements, à la vie de foi, d'espérance et d'amour, qui soutendent toute la vie chrétienne.

Il est donc souhaitable que nous suivions durant ces années qui nous séparent de l'an 2.000, le chemin choisi par l'Eglise dans la préparation du Jubilé. Ce Jubilé n'est pas simplement une célébration d'anniversaire un peu exceptionnelle, mais "une grande prière de louange et d'action de grâce à vivre dans l'admiration et une foi renouvelée".

Pour le renouvellement de cette foi, l'Eglise nous donne un parcours simple et essentiel sur les trois années 1997, 1998, 1999, l'année 1996 devant servir à une mise en forme au niveau des communautés chrétiennes des modalités de travail, (groupes de réflexion, de travail et d'études, de prière, etc...).

L'année 1997 sera consacrée à une réflexion sur la personne du Christ, spécialement par la liturgie, la lecture de la Bible et des enseignements divers. En même temps, il y aura un approfondissement quant à la réalité du baptême et du lien entre les baptisés, ainsi que de la vertu de foi vécue dans la prière et la solidarité.

L'année 1998: réflexion sur la personne du Saint Esprit et son rôle sanctificateur dans l'Eglise. Réflexion sur le sacrement de la confirmation, sur les charismes et les ministères dans la perspective de l'eschatologie (fin des temps) et donc sur la vertu d'espérance tant dans la vie intérieure du chrétien que dans son insertion dans l'histoire humaine.

L'année 1999: élargir l'horizon des croyants "selon la perspective du Père qui est aux cieux". Réflexion sur le sacrement de pénitence, lieu de conversion et de retour au Père. Mise en relief de la vertu de charité en se rappelant l'affirmation centrale de saint Jean: " Dieu est amour".

Ces trois années seront vécues avec la Vierge Mère du Christ, ombrée par l'Esprit Saint, choisie par le Père dont elle est la servante.

Il est donc important que dans toutes les communautés chrétiennes, paroisses et autres, on lise le texte du pape sur le Jubilé de l'an 2.000, afin de décider concrètement en lien avec tout le diocèse de ce que l'on fera pour cette préparation et pour le choix des modalités de travail pour un réel renouvellement de la vie spirituelle par la prière et la réflexion sur ce thème qui touche toute la vie de foi du chrétien.

Cette préparation elle-même sera certainement une grande grâce de construction et de consolidation de la vie spirituelle pour tous ceux qui y participeront et donc pour leur propre communauté paroissiale.

PROPOSITION N° 7

"PAROISSES, FOYERS D'EDUCATION ET DE CROISSANCE SPIRITUELLES"

LE JUBILE DE L'AN 2000

"Si vous m'aimez, vous vous appliquerez à observer mes commandements; moi je prierai le Père: il vous donnera un autre Paraclet qui restera avec vous pour toujours. C'est lui l'Esprit de Vérité, celui que le monde est incapable d'accueillir parce qu'il ne le voit pas et qu'il ne le connaît pas. Vous, vous le connaissez, car il demeure auprès de vous et il est en vous...Si quelqu'un m'aime, il observera ma parole et mon Père l'aimera; nous viendrons à lui et nous établirons chez lui notre demeure".(Jean 14/15 à 17, 23)

"La vie selon l'Esprit, dont le fruit est la sanctification (Rm.6,22 et Ga. 5, 22) suscite en tous les baptisés et en chacun d'eux le désir et l'exigence de suivre et d'imiter Jésus-Christ, en accueillant ses Béatitudes, en écoutant et en méditant la Parole de Dieu, en participant de façon consciente et active à la vie liturgique et sacramentelle de l'Eglise, en s'adonnant à la prière individuelle, familiale et communautaire, en s'ouvrant à la faim et à la soif de justice, en pratiquant le commandement de l'amour dans toutes les circonstances de la vie et dans le service auprès de leurs frères, spécialement de ceux qui sont humbles, pauvres et souffrants". (Jean-Paul II: "Christi Fideles Laïci, n° 16).

"Le Jubilé de l'an 2000 veut être une grande prière de louange et d'action de grâce, surtout pour le don de l'Incarnation du Fils de Dieu et de la Rédemption qu'il a accomplie. Pendant l'année jubilaire, les chrétiens se mettront avec une admiration et une foi renouvelées, face à l'amour du Père qui a donné son Fils... En outre, ils élèveront avec une profonde conviction leur action de grâce, pour le don de l'Eglise, fondée par le Christ comme sacrement, c'est-à-dire à la fois signe et moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain". (Jean-Paul II: "Tertio Millennio adveniente" n° 32)

CONVICTION

L'engagement de notre Eglise diocésaine dans la préparation du Jubilé de l'an 2.000 est accueilli comme une grâce offerte à nos paroisses pour qu'elles deviennent toujours plus des foyers de vie et de croissance spirituelles.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DIOCESAINE

- 3.71. Pour la préparation du jubilé de l'an 2.000, l'Assemblée Diocésaine demande qu'une équipe se mette en place rapidement. Elle aura pour mission de proposer, stimuler et coordonner toutes les initiatives qui pourront être envisagées. Cette équipe diocésaine sera connue et ouverte sur l'ensemble du diocèse. Elle devra faire toute leur place aux enfants et aux jeunes. La constitution de cette équipe est confiée à l'évêque et son Conseil épiscopal.**

- On souhaite en particulier que cette équipe rende accessible la lettre du Pape: "Tertio Millennio Adveniente"; qu'une présentation simple puisse être reprise dans les feuilles paroissiales.
- "Edito" de Mgr l'Archevêque dans "Eglise d'Avignon" sur les divers thèmes du jubilé.
- Que ce soit aussi un temps de prière, de partage et d'échanges, un temps qui prépare à des actions humanitaires.

3.72. Dans chaque zone pastorale, un groupe d'animation, sous la responsabilité du Vicaire épiscopal sera le relais de l'équipe diocésaine et travaillera en lien étroit avec elle.

- En lien avec les paroisses, les groupes, les institutions, les instances de formation, les communautés monastiques sont disponibles pour accueillir dans le silence et le partage, pour accompagner par la prière, les personnes et les groupes qui ont le désir d'une halte spirituelle.
- Les monastères sont ouverts aux personnes en recherche et à ceux qui ont besoin de paix intérieure. Ils souhaitent devenir de plus en plus un lieu de réflexion et d'approfondissement, un relais spirituel et un soutien pour tous ceux qui assument un engagement apostolique.
- Propositions d'homélies (de Mgr l'Archevêque et autres)
- Souhaits de "recollections" et de "retraites" par doyennés (durant le temps de l'Avent ou du Carême).
- Proposition de "réco" pour les Conseils Pastoraux.
- Exposition ambulante, B.D., spectacle ou jeu scénique pour sensibiliser les jeunes
- Sur la zone, création d'une école de prière et soutien des groupes de prière.

3.73. L'Assemblée demande à l'équipe diocésaine et aux groupes d'animation, de présenter en début de chaque année pastorale (jusqu'en l'an 2.000), les propositions diverses et le calendrier.

- Pourquoi pas un pèlerinage à Rome ou en Terre Sainte?

3.74 L'oecuménisme tient une grande place dans la préparation du jubilé. L'équipe diocésaine et les groupes d'animation, en lien avec l'équipe diocésaine de pastorale oecuménique fera également des propositions pour que l'Unité soit mieux vécue (à travers par exemple les semaines de l'Unité).

Cette proposition a été adoptée par: **Oui = 106, Non = 12, Abstention = 7.**

Chapitre IV

"FAIRE DE NOS PAROISSES DES FOYERS D'APPEL"

- o Introduction** page 33

- o Proposition n° 8** page 35
Le mois des Vocations

Chapitre IV

"FAIRE DE NOS PAROISSES DES FOYERS D'APPEL"

INTRODUCTION

Voici le texte d'introduction au chapitre IV, présenté par le Jean-Marie GERARD, responsable du Service Diocésain des Vocations.

Dans le document synodal de 1990: "*Vous serez mes témoins*", le chapitre 5, intitulé "Une Eglise qui appelle" exprimait le souci de notre Eglise Diocésaine pour les Vocations.

Partant du baptême comme première réponse à l'Appel de Dieu, les propositions diocésaines visaient à redynamiser cette dimension essentielle de la vie de l'Eglise, faisant ressortir la communion très étroite et indissociable qui existe entre toutes les Vocations spécifiques, les unes appelant les autres. De plus, ces propositions montraient le désir du diocèse de "*proposer régulièrement à la réflexion et à la prière de tous, la Vocation baptismale, la Vocation à la vie consacrée et aux Ministères ordonnés*" (5.11)

Ainsi, nombre de propositions (43), ont vu le jour. Citons en cinq qui ont déjà été mises en place:

- 5.21. Création du Conseil Diocésain de l'Etat Religieux.
- 5.57. Mise en place de fiches sur les vocations, à intégrer aux parcours catéchétiques.
- 5.58. La plaquette sur le Séminaire Interdiocésain d'Avignon et les journées "portes ouvertes".
- 5.72. Le souci des prêtres et des responsables pastoraux de proposer à des hommes mariés ou célibataires d'entrer dans un groupe de recherche, en vue d'un éventuel appel au Diaconat permanent.
- 5.81. L'importance de la Vocation missionnaire à la première Evangélisation de tous les Peuples, rappelée régulièrement par le Service Diocésain de la Coopération Missionnaire.

"Dieu appelle aujourd'hui encore". Et si cet appel ne dépend pas de notre volonté propre, puisqu'il appartient à Dieu, il n'en passe pas moins par la manière dont nous-mêmes serons terre d'appel. C'est pourquoi nous sommes tous invités à porter ce souci et à travailler en communion les uns avec les autres, mettant en commun les richesses propres de chacune de nos paroisses, de nos communautés religieuses et monastiques, de nos mouvements et de nos services.

Ainsi, le souci de l'Appel étant un souci vital pour notre Eglise, il a sans cesse besoin d'être repris, réactualisé et redynamisé. C'est pourquoi, à partir du chapitre IV "Faire de nos paroisses des foyers d'appel", la proposition 8 porte à nouveau sur ce thème de l'Appel et plus spécialement de l'appel aux vocations spécifiques de prêtres, diacres, religieux et religieuses.

Cette proposition est le fruit d'un travail de réflexion du Service Diocésain des Vocations, en lien avec le Conseil Episcopal, le Conseil Presbytéral et les Conseils Pastoraux de doyennés et de paroisses à qui le S.D.V. avait envoyé une enquête en 1994-1995.

C'est à la suite de cette enquête que l'idée du "mois des Vocations" a pris corps. Ce mois ne veut pas être une surcharge pour les paroisses ou les communautés chrétiennes de notre diocèse. Au contraire, il a pour but de les aider à mieux ancrer le souci des vocations dans la pastorale quotidienne, permettant à chaque paroisse de choisir, avec l'aide du S.D.V. qui est à leur disposition, les moyens les plus appropriés.

PROPOSITION N° 8

"FAIRE DE NOS PAROISSES DES FOYERS D'APPEL"

"Voyant les foules, Jésus fut pris de pitié pour elles, car elles étaient harassées et prostrées comme des brebis qui n'ont pas de berger. Alors il dit à ses disciples: "la moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux; priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson". (Mat. 9/36 à 38)

"Jésus monte sur la montagne et il appelle ceux qu'il voulait. Ils vinrent à lui et il en établit douze pour être avec lui et pour les envoyer prêcher avec pouvoir de chasser les démons". (Marc 3/13 à 15)

" Comme "le capitaine du navire et les passagers...ont cause liée", il faut faire comprendre à l'ensemble du peuple chrétien, son devoir de coopérer de diverses manières - par la prière instantane comme par les autres moyens dont il dispose - à ce que l'Eglise ait toujours les prêtres dont elle a besoin pour accomplir sa mission divine. Il s'agit d'abord, pour les prêtres, d'avoir à coeur de faire comprendre aux chrétiens combien le sacerdoce est important et nécessaire; ils y arriveront à la fois par leur prédication et par leur propre vie, qui doit être un témoignage rayonnant d'esprit de service et de vraie joie pascale. Et si, après mûre réflexion, ils jugent, certains jeunes ou déjà adultes, capables de remplir ce grand ministère, ils les aideront, sans craindre les efforts ni les difficultés, à se préparer comme il convient jusqu'au jour où, dans le respect total de leur liberté extérieure et intérieure, ils pourront être appelés par les évêques". (Concile Vatican II -" La vie et le ministère des prêtres", n° 11)

"Le Maître de la moisson, qui appelle et qui envoie les ouvriers dans son champ (cf Mt 9,38) l'a promis et il y sera éternellement fidèle:" je vous donnerai des pasteurs selon mon coeur" (Jér. 3,15). C'est sur cette fidélité divine toujours vivante et opérante dans l'Eglise que repose l'espérance de recevoir des vocations sacerdotales abondantes et saintes, espérance déjà réalisée dans de nombreux pays. C'est cette même fidélité divine qui assure que le Seigneur ne manquera pas d'accorder à son Eglise la lumière nécessaire pour affronter la passionnante aventure des filets jetés au large". (Jean-Paul II "Pastores dabo vobis" 97).

CONVICTION

Parmi toutes les vocations spécifiques, l'appel au ministère de prêtre est une nécessité vitale. L'appel au Diaconat doit être développé pour que notre Eglise reste "servante". Les vocations religieuses manifestent elles aussi la vitalité de notre diocèse. Le "mois des vocations" apparait comme une initiative capable de réveiller les paroisses pour qu'elles demeurent toujours des foyers d'appel.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DIOCESAINE

4.81. Sous l'impulsion et la responsabilité du "Service Diocésain des Vocations", (S.D.V.), aidé et accompagné par la commission pastorale des jeunes, l'Assemblée diocésaine demande que ce mois des vocations soit réellement pris en charge par les paroisses (à l'initiative du Conseil Pastoral ou d'une équipe locale des vocations mise en place à cette occasion).

- " Ouvrir les portes" du monastère c'est accueillir de telle manière que ceux et celles qui se présentent deviennent de plus en plus attentifs et disponibles aux appels du Seigneur. En lien avec le S.D.V. les monastères proposent aux responsables de groupes et de paroisses, de préparer ensemble ce temps fort de "portes ouvertes", souhaitant qu'il soit suivi d'un temps de réflexion et de partage spirituel. Moines et moniales accompagneront par leur prière ceux et celles qu'ils auront été heureux d'accueillir.

4.82. Par choix de l'Assemblée diocésaine, la période retenue pour le mois des Vocations est le temps de l'Avent. Ce mois ne fait pas disparaître la journée mondiale des vocations qui sera mise en relief.

- Le temps de l'Avent est un temps d'appel avec les figures d'Isaïe, Jean-Baptiste et surtout la Vierge Marie.
- La Journée Mondiale des Vocations est toujours célébrée le 4^e dimanche de Pâques (Dimanche du "Bon Pasteur": en 1996 = le 28 avril).

4.83. Malgré son dynamisme et ses initiatives, le S.D.V. reste trop méconnu dans son rôle et ses propositions. L'Assemblée lui demande de faire auprès des divers médias, équipes locales d'informations, etc. une campagne très active de sensibilisation, qui préparera ainsi la réalisation du mois des vocations.

Cette proposition a été adoptée par: **Oui = 112, Non = 9, Abstention = 5.**

T A B L E

o	Introduction de Mgr l'Archevêque	page 1
o	CHAPITRE I: "Faire de nos paroisses des foyers de vie Eucharistique"	page 5
	Introduction du Père Robert VICARD	page 7
	Proposition n° 1: "Restructuration des Secteurs paroissiaux et des doyennés.	page 9
	Proposition n° 2: "Réorganisation des Messes dans le diocèse"	page 11
o	CHAPITRE II: "Faire de nos paroisses des foyers d'Evangelisation"	page 13
	Introduction du Père Pierre AVERAN	page 15
	Proposition n° 3: "Présence à la vie de la cité et solidarité avec tous les hommes".	page 17
	Proposition n° 4: "Les sacrements de l'initiation chrétienne: chemins d'Evangelisation".	page 19
	Proposition n° 5: "Le sacrement de mariage: chemin d'Evangelisation".	page 21
	Proposition n° 6: "Les Funérailles: temps fort d'Evangelisation"	page 23
o	CHAPITRE III: "Faire de nos paroisses des foyers d'Education et de Croissance spirituelles".	page 25
	Introduction du Frère Jean-Pierre VILLETTE	page 27
	Proposition n° 7: "Le jubilé de l'an 2.000"	page 29
o	CHAPITRE IV: "Faire de nos paroisses des foyers d'Appel"	page 31
	Introduction du Père Jean-Marie GERARD	page 33
	Proposition n° 8: "Le mois des Vocations	page 35

Edition: janvier 1996

